



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



Info **EXPRESS**  
CPAM

**CAFE CPTS**

*15 MAI 2025*



# Service d'Accès aux Soins de Haute-Garonne

Info Express CPTS – Jeudi 15 mai 2025



# Contexte

- Mission socle : accès aux soins non programmés
- Avenant 2 ACI CPTS : articulation de la mission accès aux soins avec le dispositif SAS

*Le Service d'accès aux soins (SAS) [...] met en place une régulation libérale pour recueillir et orienter les demandes de soins non programmés, de façon coordonnée entre les acteurs de l'hôpital et de la ville d'un même territoire. Dans le cadre de leur mission socle sur la prise en charge des soins non programmés en ville, la communauté professionnelle participe à l'organisation du service d'accès aux soins et à son pilotage, à côté des autres acteurs du territoire.*

*Pour contribuer à cette mission, **la communauté professionnelle identifie les organisations déjà existantes et les carences éventuelles pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic territorial.** Elle définit avec la régulation du SAS les modalités de leur collaboration pour organiser la réponse aux demandes de soins en provenance du SAS (personnes contacts, modalités des réponses à apporter, liste de professionnels, structures organisées, ...). »*

# Contexte



- *Indicateur ACI*

Objectifs :

- favoriser l'accès aux soins non programmés sur le territoire ;
- favoriser l'interconnaissance et l'articulation des acteurs territoriaux ;
- travailler conjointement à l'obtention de données permettant d'obtenir une vision territoriale de l'organisation des SNP permettant d'ajuster les actions/pratiques de chacun.

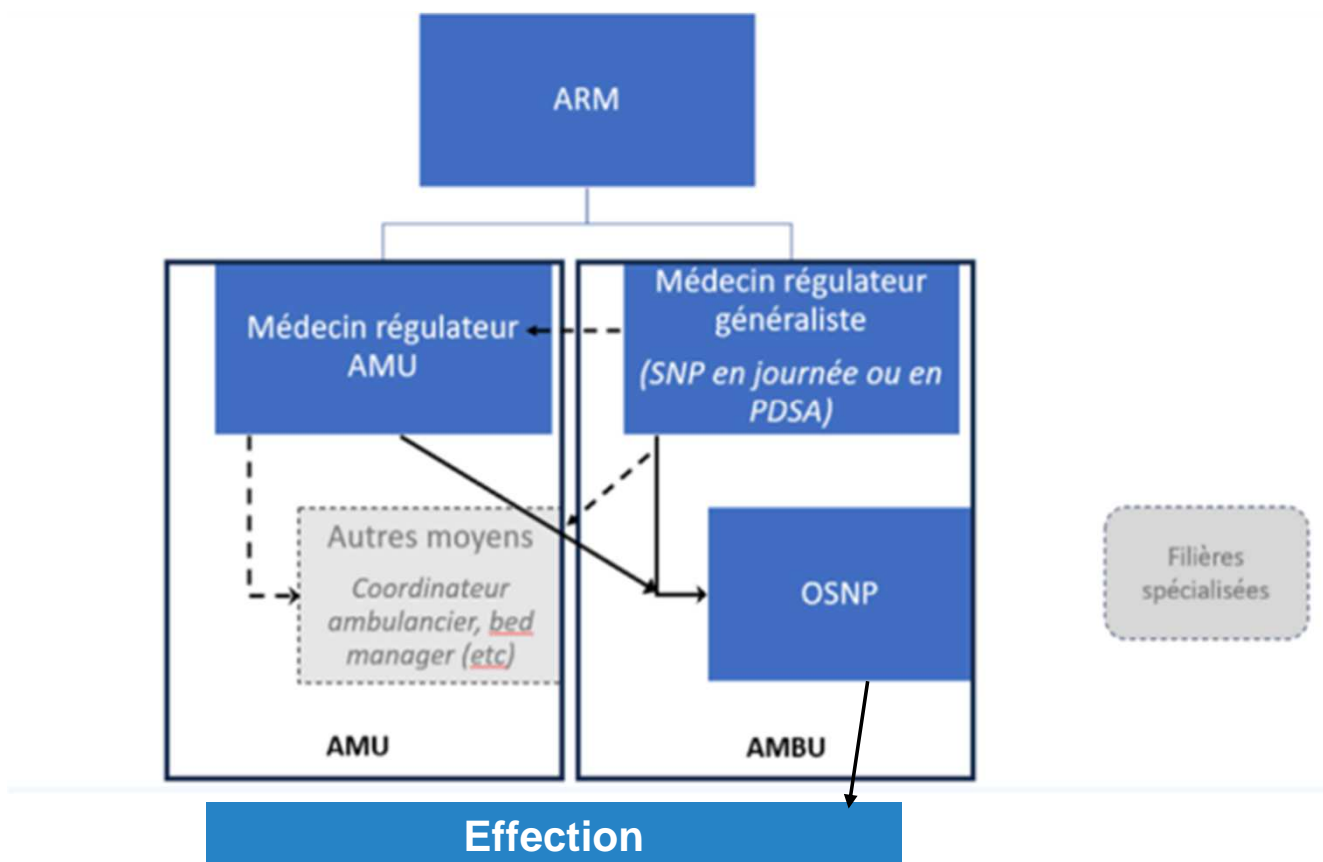
Exemple :

<p>Faciliter l'accès aux soins non programmés en mobilisant les acteurs du territoire en articulation avec le SAS</p>	<p>1 – Elaboration d'un monitoring de suivi de la consommation de SNP en collaboration avec le GCS SAS et l'ORU</p> <p>2-Création du logigramme d'articulation SAS/CPTS définissant les modalités de collaboration (et inscription de la CPTS au Répertoire Opérationnel des Ressources -sous réserve de mise en œuvre-).</p> <p>3 – Déploiement d'une stratégie de communication sur le bon usage du SNP à l'attention de la population en lien avec les professionnels</p>	<p>Résultat</p>	<p>1. Tableau de bord opérationnel</p> <p>2- Collaboration avec le GCS SAS formalisée intégrant un dispositif de RETEX</p> <p>3-Bilan de la campagne de communication</p>
---	--	-----------------	---

# Expérimentation SAS en Haute-Garonne de 2021 à 2022

- Haute-Garonne : territoire pilote au niveau national
- L'expérimentation a débuté le 31 mai 2021, dans un contexte post-covid, au sein du SAMU 31 ;
- Sur orientation de l'assistant de régulation médicale, les médecins régulateurs généralistes répondent aux appels des patients et donnent un conseil médical ou transfèrent l'appel aux OSNP afin de trouver un rendez-vous en médecine de ville dans le délai demandé par le médecin régulateur, pour les patients dont le médecin traitant n'est pas disponible ;
- Objectif : accéder à un professionnel de santé via une plateforme téléphonique, de 8h-20h en semaine et 8h-12h le samedi ;

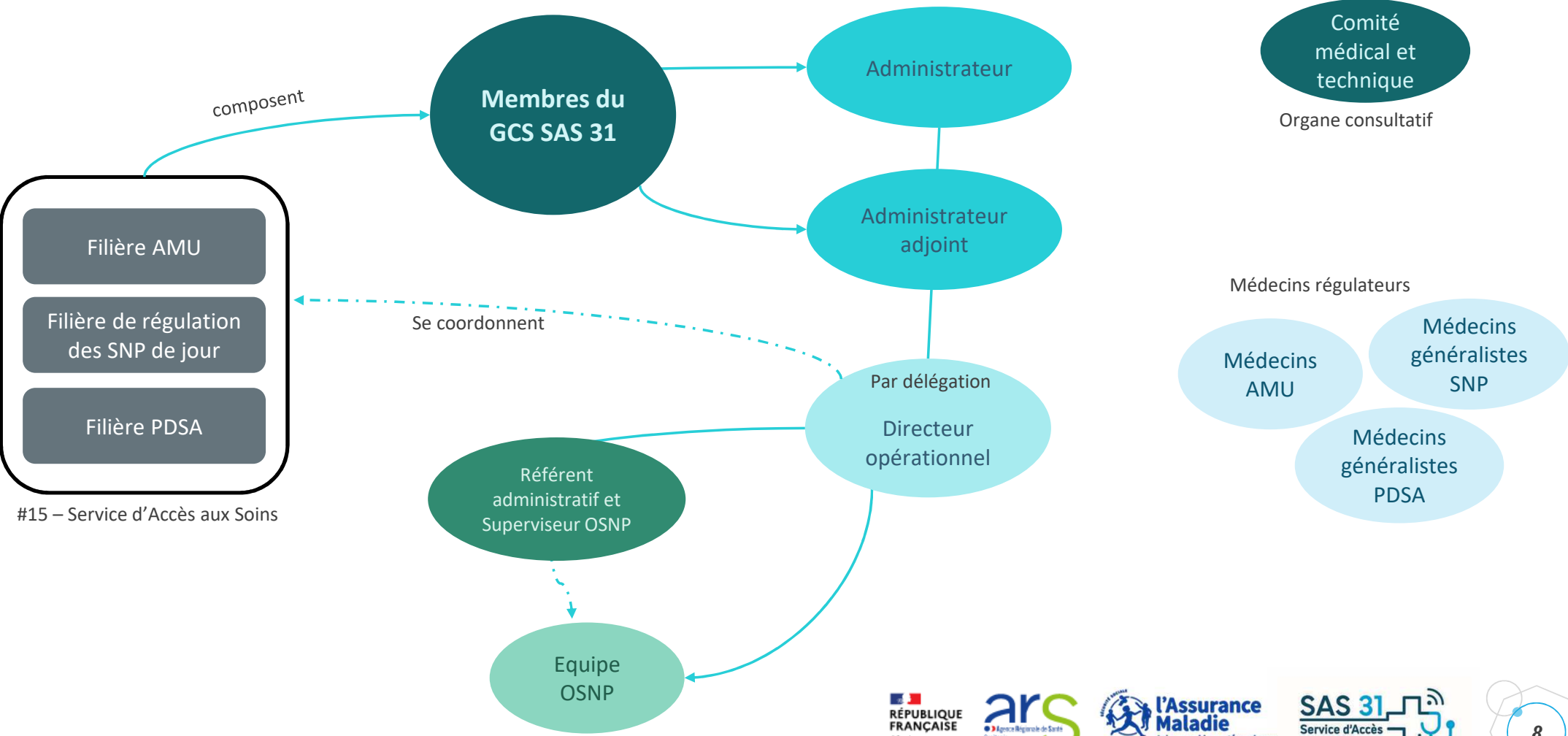
# Schéma fonctionnel du Service d'Accès aux Soins 31



# SAS 31 - Projet du Groupement de Coopération Sanitaire

- Le **Groupement de Coopération Sanitaire** a été constitué le **30 mai 2024** afin de porter, encadrer et réguler le Service d'Accès aux Soins de la Haute-Garonne, notamment l'activité des OSNP.
- Le GCS est un outil de **coopération** entre la ville et l'hôpital. Il a permis d'associer les membres :
  - **CHU de Toulouse**, hébergeur du **SAMU**
  - **ARMLSNP 31** : association de régulation médicale des **soins non programmés** qui, créée lors de la mise en place du SAS 31, pour les appels non urgents la semaine en journée et le samedi matin
  - **REGUL'31** : association de la **permanence des soins ambulatoires** pour les appels non urgents, qui fonctionne aux horaires de fermeture des cabinets médicaux.
- Le GCS répond aux besoins de **coordination** entre les trois entités **AMU, ARML SNP 31 et REGUL'31**, notamment par la coopération entre les régulateurs et les OSNP.

# Organigramme GCS SAS 31



#15 – Service d'Accès aux Soins

# Médecin régulateur généraliste SAS Centre 15



1. Lieu d'exercice: Centre de Réception et Régulation des Appels du SAMU-SAS 31 ;
2. La régulation médicale consiste principalement, après avoir conduit un interrogatoire permettant d'identifier la demande de l'appelant et le degré d'urgence, à apporter une réponse adaptée au patient ;
3. Le médecin régulateur généraliste dispose d'un éventail de possibilités :
  - Conseil médicaux
  - Consultations vers un professionnel de santé de ville
  - Renvoi vers une structure de ville (sans consultation)
  - Renvoi vers un médecin traitant
  - Renvois vers une autre spécialité
  - Déclenchement de transport
4. Il collabore étroitement avec les équipes OSNP et hospitalières présentes sur le plateau de régulation.

# Equipe de médecins régulateurs membres du GCS

SNP



6j/7



**L-V : 8h – 20h**  
**S : 8h-12h**

PDSA



7j/7



**L-V : 20h – 8h**  
**S : 12h-00h**  
**+ Dimanches et jours fériés**

AMU



7j/7



**24h/24**

# Opérateur de Soins Non Programmés (OSNP)

1. Lieu d'exercice: Centre de Réception et Régulation des Appels du SAMU-SAS 31 ;
2. L'OSNP participe au dispositif du SAS, au niveau de la filière SNP, et intervient après le médecin régulateur du SAS (AMU + SNP) pour la recherche de solution. L'OSNP travaille en lien direct et sous la responsabilité fonctionnelle des médecins régulateurs et du superviseur ;
3. Ils ont pour rôle de trouver des rendez-vous de médecine de ville dans les 48h pour les patients dont le besoin de soins non programmés a été confirmé par le médecin régulateur ;
4. Il collabore étroitement avec les équipes hospitalières présentes sur le plateau de régulation ;
5. En Haute-Garonne, il intervient également après le médecin régulateur en PDSA pour l'adressage en maison médicale de garde.

# Equipe OSNP

6,6 ETP  
au 15/05/25

## Amplitude actuelle



**6j/7**

## Amplitude cible – juillet 2025



**7j/7**



**L-S : 8h – 21h**



**7h – 23h**

# Articulation du SAS avec les CPTS

- Articulation inscrite dans la feuille de route du GCS et les contrats ACI CPTS ;
- Faciliter l'accès aux soins non programmés en mobilisant les territoires en articulation avec le SAS ;
- Etablir un état des lieux de l'organisation des SNP ;
- Améliorer la réponse aux SNP et participer à l'efficience de la mobilisation du SAS : partage d'éléments de caractérisation territoriale de la consommation/besoins/participation des médecins ;
- Visite du SAMU-SAS 31 :
  - ❖ Présentation du schéma de traitement de l'appel
  - ❖ Présentation du rôle de chaque acteur
  - ❖ Présentation des outils du SAMU et la plateforme numérique SAS ;

# S'inscrire au dispositif SAS en tant qu'effecteur libéral

- ✓ Connexion via Pro Santé Connect – médecins effecteurs ;
- ✓ Indiquer participer au SAS (s'inscrire) via des créneaux en sus des disponibilités ;
- ✓ Préciser les modalités de participation : individuel, CPTS, MSP, SOS Médecin ;
- ✓ Remontée des créneaux de solution de prise de RDV :
  1. Solution individuelle interfacée avec Plateforme SAS avec une remontée automatique,
  2. Solution individuelle interfacée avec Plateforme SAS sans remontée automatique,
  3. Pas de solution individuelle interfacée avec Plateforme SAS.

# Contacts GCS SAS 31 (1/2)

## 1/ Rejoindre le GCS SAS 31 en tant que médecin régulateur généraliste

Président  
ARMLSNP 31 - SNP

Dr. Fady CHALABI  
[fady.chalabi@wanadoo.fr](mailto:fady.chalabi@wanadoo.fr)

Président  
Regu'1 31 - PDSA

Dr. Pierre MASSOL  
[regul31@lerss.fr](mailto:regul31@lerss.fr)

Directrice opérationnelle GCS

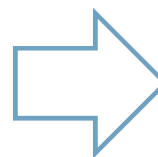
En appui

Dara ALVAREZ  
[d.alvarez@gcs-sas31.fr](mailto:d.alvarez@gcs-sas31.fr)

07 77 90 50 66

## Contacts GCS SAS 31 (2/2)

2/ Rejoindre en tant qu'effecteur via la plateforme SAS



Ambassadeur  
Plateforme SAS

Support aux utilisateurs

Agnès SANTINI-POULAIN  
[a.santini-poulain@gcs-sas31.fr](mailto:a.santini-poulain@gcs-sas31.fr)

07 57 76 98 93

3/ Rencontres individuelles GCS – CPTS

Journées portes ouvertes au SAMU-SAS 31  
3-4 juillet 2025

# Se former

## Au contexte général

- Contenu de la [page SAS du PAPS Occitanie](#)
- La vidéo « [Le service d'accès aux soins, le SAS](#) » du site de formation de l'ANS

## A la plateforme numérique

- Espace de formation SAS : <https://sas.sante.fr/formation>
- Guides d'inscription téléchargeables sur la [page SAS du PAPS Occitanie](#) (rubrique « Aller plus loin »)